

Figure 30 : Nombre cumulé de Grues observées du 9 au 14 novembre 2016 par département (à gauche) et couloir d'observation des Grues en période de migration postnuptiale (à droite) (<https://champagne-ardenne.lpo.fr>)

Grand voilier, l'Oie cendrée est également observée en grand nombre à l'est de l'AEI comme le précise le GODS. En revanche, la Spatule blanche n'a été observée qu'une fois à l'est de la ZIP. Les Cigognes sont quant à elles fréquentent aux abords du site en période de migration. Le site est d'ailleurs favorable aux stationnements postnuptiaux de Cigogne noire en raison de la présence de nombreux boisements associés à des zones humides et des petites rivières. Le GODS nous informe également que cette espèce est régulièrement observée dans un rayon de 4km autour du site.

VIII. 3. b. Migration prénuptiale

VIII. 3. b. i. Résultats globaux des espèces observées

La période d'observation de la migration prénuptiale sur le site s'est déroulée entre le 15 février et le 9 avril. En complément des passages spécifiques à la migration prénuptiale de l'avifaune, des données de terrain ont été renseignées lors d'autres prospections notamment lors des inventaires Chiroptères et de l'avifaune nicheuse. Pour rappel, à partir de mars, la distinction entre les individus nicheurs et migrateurs est faite essentiellement par l'observation du comportement et la période de passage connue des différentes espèces – pour exemple, les Alouettes des champs et les Etourneaux sansonnets commencent à nicher dès mars, tandis que d'autres espèces plus tardives ne sont pas encore arrivées sur le territoire.

Au total 54 espèces ont été observées en période de migration prénuptiale (5653 individus minimum), incluant 38 espèces protégées au niveau national et 4 inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO I). Aucune d'entre elles n'a de statut de conservation particulier sur la liste rouge nationale pour cette période en tant qu'oiseaux « de passage » (statut « non applicable » ou données insuffisantes). Parmi ces espèces, bon nombre sont des individus sédentaires ou des oiseaux détectés (par leur activité accrue) uniquement au moment de leur installation sur leur site de nidification. Par exemple, le Coucou gris, discret pendant sa migration (il ne chante pas ou très peu), est détecté en tant que mâle chanteur dès le passage du 9 avril. Ces individus sont donc considérés comme nicheurs et non pas migrateurs.

Parmi les 54 espèces observées à cette période certaines ont été considérées comme sédentaires ou, selon les espèces, comme nicheuses (pour les nicheurs précoces). Seules **26 sont considérées comme migratrices avérées** au sein de l'aire d'étude immédiate (AEI) pour un total de **5393 individus minimum** observés ou entendus (cf. tableau suivant). 19 espèces sont protégées au niveau national et 4 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO I ; Busard Saint-Martin, Milan noir, Grue cendrée et l'Oedicnème criard). Certaines sont déterminantes « ZNIEFF » lorsqu'elles remplissent des conditions particulières, seul le Vanneau huppé atteint les effectifs minimums (260 individus) en site de halte migratoire. Le Vanneau huppé est une espèce déterminante ZNIEFF, cependant il n'est pas protégé au niveau national et il est classé comme espèce chassable.

Suite aux prospections réalisées et suivant les critères d'établissement de la patrimonialité des espèces décrites dans le paragraphe IV. 1. a *Etablissement de la patrimonialité*, seules **5 espèces sont patrimoniales** pour cette période au sein de l'AEI : le Busard Saint-Martin, le Milan noir, l'Oedicnème criard, la Grue cendrée et le Vanneau huppé (bien qu'observé en vol, l'AEI possède l'habitat favorable permettant aux conditions de déterminance « ZNIEFF » du Vanneau huppé d'être remplies en halte migratoire).

Tableau 36 : Résultats du suivi de la migration prénuptiale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs observés par passage				Total des observations
					2019				
					1 ^{er} passage 15-févr	2 ^{ème} passage 06-mars	3 ^{ème} passage 18-mars	4 ^{ème} passage 9-avr	
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D		1	7		8
	Buse variable	PN	NA	-	13	4	16	10	43
	Milan noir	DO / PN	NA			1		1	2
Charadriiformes	Oedicnème criard	DO / PN	NA	H			2		2
	Vanneau huppé		NA	H>260ind.	755				755
Columbiformes	Pigeon ramier		NA		989	14	11	17	1031
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NA		2	4	1		7
Gruiformes	Grue cendrée	DO / PN	NA	H>70ind.	2227				2227
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-				3	1	4
	Alouette des champs		NA		8	11	15	16	50
	Bergeronnette grise	PN	-				9	2	11
	Bergeronnette printanière	PN	DD					3	3
	Bruant jaune	PN	NA			1	6	1	8
	Bruant zizi	PN	-		1				1
	Corneille noire		-		12	2	9	10	33
	Coucou gris							1	1
	Etourneau sansonnet		-		50	108	41	12	211
	Fauvette à tête noire	PN	NA				4	12	16
	Geai des chênes		-		3	1	16	4	24
	Grimpereau des jardins	PN	-		1	2	3	2	8

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs observés par passage				Total des observations
					2019				
					1 ^{er} passage	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage	4 ^{ème} passage	
	15-févr	06-mars	18-mars	9-avr					
	Grive draine		NA		1	1	1	1	4
	Grive litorne		-		21	69		4	94
	Grive mauvis		NA			56			56
	Grive musicienne		NA		1	2	3	5	11
	Grives sp.		-			34			34
	Hirondelle de fenêtre	PN	DD			32			32
	Hirondelle rustique	PN	DD					4	4
	Huppe fasciée	PN	-					1	1
	Linotte mélodieuse	PN	NA		8		75	3	86
	Merle noir		NA		6	4	12	22	44
	Mésange à longue queue	PN	NA		4	8	4		16
	Mésange bleue	PN	NA		1	7	7	7	22
	Mésange charbonnière	PN	NA		5	6	17	21	49
	Moineau domestique	PN	NA			15			15
	Passereau sp.				5	70	5	6	86
	Pie bavarde		-		3				3
	Pinson des arbres	PN	NA		91	350	74	11	526
	Pipit des arbres	PN	DD					3	3
	Pipit farlouse	PN	NA		3	1	5	1	10
	Pouillot véloce	PN	NA		1		8	14	23
	Roitelet à triple bandeau	PN	NA					2	2
	Roitelet huppé	PN	NA				1		1
	Rougegorge familier	PN	NA		1	6	18	10	35
	Rougequeue noir	PN	NA				4	1	5
	Serin cini	PN	NA				1		1
	Sittelle torchepot	PN	-		1	1	3		5
	Troglodyte mignon	PN	-			2	2	6	10
	Verdier d'Europe	PN	NA		1	1	2		4
Pélécaniformes	Héron cendré	PN	NA		1				1
Piciformes	Pic épeiche	PN	-			1	3	3	7
	Pic vert	PN	-		1		1	3	5
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	-				3		3
	Chouette hulotte	PN	-				9	1	10
Total					5805	829	412	238	5653

Légende :

 Espèce patrimoniale

En **Rouge** les espèces observées en migration avérée

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (de passage) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes

Conditions des espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes (Deux-Sèvres, 79) ; H = Si hivernant (ne concerne pas cette période) ; D = Dortoirs utilisés chaque année

Ⓜ : Inventaire nocturne (données de fin de la tombée de la nuit et nuit)

Lors des 4 passages d'inventaire, des groupes de passereaux ont été observés en halte migratoire dans les plaines agricoles, notamment d'Alouette des champs, d'Etourneau sansonnet, de Pinson des arbres et de Grives.

Le mâle de l'Alouette des champs est souvent observé en période nidification en train de chanter au-dessus des milieux agricoles. Lors de sa migration, l'espèce va former des groupes de quelques dizaines d'individus, que l'on retrouve dans les labours et jeunes semis la journée en halte migratoire. Voyageuse de nuit, il est difficile de l'observer en migration active. Sur l'AEI, plusieurs individus ont pu être observés en petit groupe.

Le Pipit farlouse, dont le comportement nicheur et migratoire ressemble à celui de l'Alouette des champs, se distingue cependant par sa présence dans la région essentiellement pendant sa période d'hivernage et de migration. Les groupes observés sur l'AEI sont donc des migrants stricts.

Le Pinson des arbres est un passereau qui niche dans les boisements et haies, cependant on le retrouve l'hiver en groupes de quelques dizaines à parfois des milliers d'individus dans l'Est de l'Europe. Espèce principalement granivore, il fait ses haltes migratoires dans les milieux agricoles, lui permettant de trouver les graines et petits insectes qui constituent son régime alimentaire en hiver, et d'avoir une vision lointaine pour limiter les risques de prédation.

L'Etourneau sansonnet est une espèce principalement insectivore, mais qui s'adapte pendant les longues périodes de froid en diversifiant son régime alimentaire. Il est donc en période inter-nuptiale très présent dans les plaines agricoles. Sur l'AEI, des groupes d'une cinquantaine d'individus ont été observés, cela montre le potentiel des labours comme lieu privilégié pour les haltes migratoires de ce passereau.

L'aire d'étude immédiate étant composée de nombreux boisements, l'observation de quelques espèces migratrices plus forestières a également été notée. C'est le cas notamment des Pigeons ramiers et des Grives Litornes et mauvis. Ces espèces fréquentent aussi bien les boisements que les cultures pour s'alimenter.

Le 15 février 2019, les températures printanières (20°C en fin d'inventaire) et le faible vent favorisent le phénomène migratoire. En effet, près de 2237 Grues cendrées ont été observées en vol au-dessus de l'AEI. D'autres espèces comme les Vanneaux huppés et les Pigeons ramier en ont fait de même avec respectivement 755 et 989 individus en migration. L'aire d'étude immédiate possède les cultures et notamment les semis favorables aux haltes migratoires de ces espèces.

Le 6 mars 2019, la journée est marquée par l'observation de Grives dont 56 mauvis et 69 litornes. Un groupe de plus de 200 Pinsons des arbres également observé en plus des quelques petits groupes observés en vol. Arrivé du Milan noir et de l'Hirondelle rustique avec un individu de chaque espèce en vol. Le ciel était couvert toute la journée avec un vent faible à modéré du sud-est mais une bonne visibilité toute la journée malgré une pluie fine continue ponctuée d'averses plus fortes.

Malgré quelques averses en début d'après-midi, la journée du 18 mars 2019 a permis de contacter quelques groupes de passereaux (Linottes, Pinsons, Bergeronnettes et Serin cini par exemple). A l'exception de quelques Buses variables et du Busard Saint-Martin locaux, aucun rapace n'a été vu au cours de l'après-midi de suivi.

Enfin, le 9 avril 2019, on note le retour de certaines espèces migratrices, pour débuter leur nidification sur le territoire français. Sur l'AEI, c'est le cas notamment de la Bergeronnette printanière (nicheuse des milieux agricoles), de la Huppe fasciée (nicheuse des boisements) ou encore de l'Hirondelle rustique (nicheuse dans le bâti).

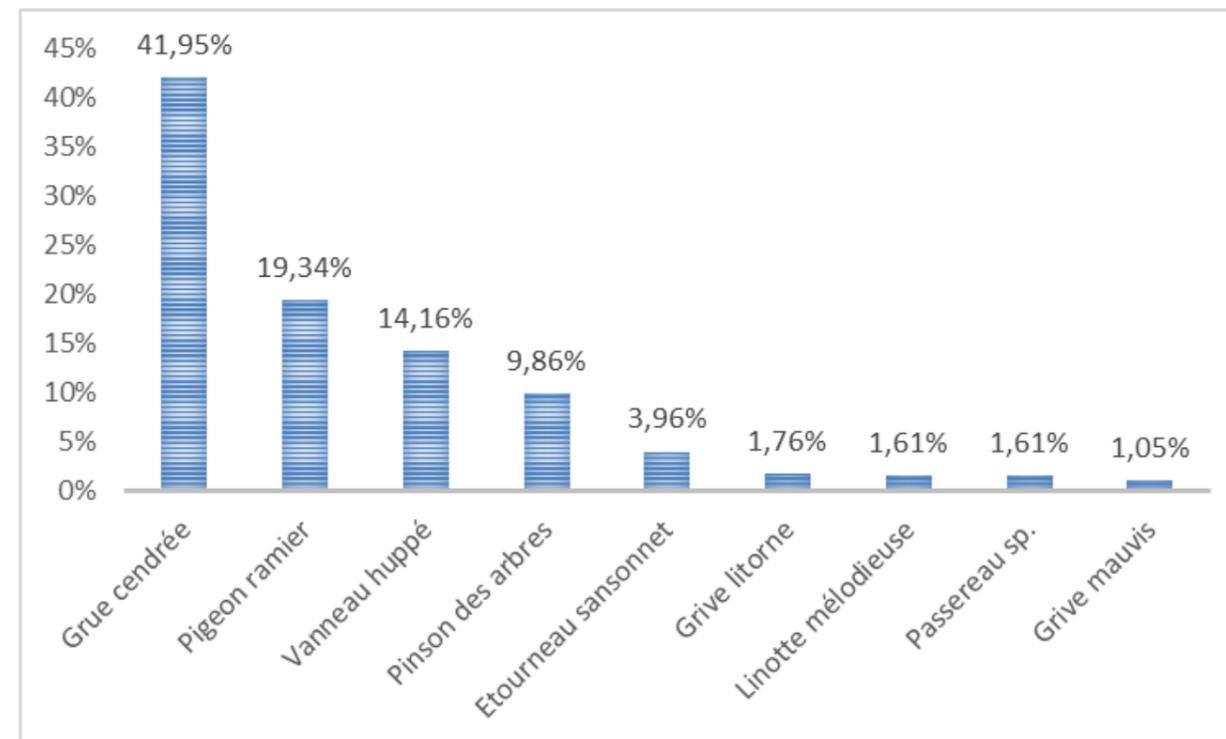


Figure 31 : Proportions (%) des espèces les plus observées au cours de leur migration pré-nuptiale

VIII. 3. b. ii. Avifaune patrimoniale en migration prénuptiale

Les cinq espèces patrimoniales en migration qui ont été contactées sur le site sont le Busard Saint-Martin, le Milan noir, le Vanneau huppé, l'Oedicnème criard et la Grue cendrée.

Busard Saint-Martin

Le Busard Saint-Martin est sédentaire sur le territoire français, il est souvent observé en chasse à basse altitude au-dessus des plaines agricoles (déplacements typiques des busards en chasse). Avec un dimorphisme sexuel très remarquable, il se distingue facilement. Les mâles au corps blanc et rémiges primaires noires, sont souvent les plus observés au printemps, car ils ne participent pas à la mise en place du nid. C'est le seul busard qui montre un comportement polygame. Les femelles au corps sombre (marron) et croupion blanc sont moins visibles à partir de fin mars puisqu'elles installent leur site de nidification.



Figure 32 : Mâle de Busard Saint-Martin (photo non prise sur site – NCA Environnement)

Un mâle adulte et une femelle adulte ont respectivement été observés le 5 février et le 6 mars 2019. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'oiseaux locaux ou de migrateur. En effet, leurs comportements ne permettaient pas d'en tirer des conclusions. Néanmoins, sachant que les parades des couples (installation) commencent souvent tard en mars jusqu'en mai parfois, ces individus ne sont pas considérés comme nicheurs à ce moment-là. Par la suite, le 18 mars, quatre femelles et trois mâles ont été vus sur l'AEI, laissant penser à une arrivée de migrateur et une recherche de territoire.

Milan noir

Cette espèce migratrice revient d'Afrique dès la fin février, puis les couples s'installent sur leurs lieux de reproduction dès la première quinzaine de mars. Dans l'AEI, un individu a été observé le 6 mars 2019 avec un comportement de vol assez haut et cerclé (recherche des courants ascendants), ce comportement laisse penser qu'il s'agit d'un individu simplement en transit et/ou recherche alimentaire sur l'AEI. Un mois plus tard un second Milan noir a été vu avec le même comportement.

Le milan est une espèce peu discrète, lors de son début de nidification, la femelle appelle constamment le mâle pour conclure sur plusieurs accouplements par jour et ce sur plusieurs jours consécutifs. De plus pendant cette sérénade incessante les deux individus se mobilisent du lever du jour à la tombée de la nuit, pour construire un nid solide ou parfois réapprovisionner le nid d'une année antérieure. Il est donc difficile de passer à côté d'un couple de Milan noir.

Vanneau huppé

Le Vanneau huppé est un migrateur partiel. On peut observer de grands déplacements vers l'ouest à travers l'Europe, du mois de juin jusqu'à l'automne. Ce petit limicole fréquente les champs, les prairies, les prés-salés et côtiers. Ils se rassemblent en hiver en grands groupes sur des zones ouvertes, en particulier sur les terres arables et les marais côtiers. On le trouve dans une grande variété de terres ouvertes au sol nu et à l'herbe rase lors des haltes migratoires.

755 individus ont été vus en vol au-dessus de l'AEI. Bien qu'observer en migration active, l'espèce peut faire des haltes migratoires dans les parcelles labourées de l'AEI.

Oedicnème criard

L'Oedicnème criard, inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », est un limicole terrestre dont la période de migration est relativement courte pour rejoindre ses sites de nidification. Coureur des plaines, il affectionne les landes sèches et prairies basses pour nicher, mais il a su s'adapter en faisant des plaines cultivées une aire de nidification. Essentiellement nocturne, on le distingue par des cris stridents, indiquant sa présence sur un territoire que le mâle défend. Une partie des individus français est sédentaire et ces derniers peuvent prendre la décision de migrer jusqu'au territoire ibérique et au Maghreb, si les températures hivernales ne leur permettent plus de se nourrir. Dès que les conditions le permettent, ils reviennent dans les plaines continentales, et commencent une nidification aux alentours de mi-mars. Menacé par les pratiques agricoles, l'Oedicnème criard est méconnu car très discret. Bien que les effectifs de la population de Poitou-Charentes semblent stables, la tendance générale des populations françaises est aujourd'hui en déclin.

L'Oedicnème criard a été contacté sur le site dès le 18 mars 2019, c'est-à-dire environ un mois avant les premières pontes.

Grue cendrée

Le 15 février 2019, ce sont près de 2227 Grues cendrées qui ont traversé l'AEI en migration active. Cette espèce qui hiverne dans le sud-ouest de la France, dans la péninsule ibérique et au nord du Maroc, remonte à partir de mi-février vers ses quartiers d'été en Europe du nord pour nicher.

La carte en page suivante localise les individus et leurs déplacements à l'échelle de l'AEI, sur l'ensemble des prospections réalisées à cette période. Les cartes pour la période prénuptiale sont plus riches et fournies que celles postnuptiales en raison d'un changement de méthodologie et de prise de note vis-à-vis des espèces non patrimoniales en migration.